



Rapport d'orientation Budgétaire 2022

Ville de Chiconi

PREPARATION DU BUDGET - 2022
RÉTRO-PROSPECTIVE DE 2018 à 2025

Une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des
collectivité locales

Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population de la commune de Chiconi, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

Partie I. Le contexte d'élaboration du budget 2022

A. Le contexte économique

a. Situation internationale et nationale

Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021

Dans les économies avancées, les perspectives de croissance seront dopées par un fort rebond en Europe, la probabilité d'un surcroît de soutien budgétaire aux États-Unis l'année prochaine et la diminution de l'épargne des ménages. Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie. L'inflation a augmenté fortement aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni mais elle reste modérée en Europe et en Asie.

Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1.5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20, et elle explique l'essentiel de la remontée de l'inflation sur l'année écoulée. La hausse des prix à la consommation devrait revenir de 4.5% à la fin de 2021 à environ 3.5% à la fin de 2022, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie.

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique, permis par le pass sanitaire et l'accélération de la campagne vaccinale devrait en effet permettre à la croissance de s'établir à + 6% sur l'ensemble de l'année 2021. Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a pesé sur l'activité dans une moindre mesure que lors du confinement de novembre 2020.

Le déficit public 2021 est attendu à 8.4% du PIB pour une prévision à 9.4% en LRF1 2021. Pour 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié soit 4.8% du PIB. L'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021.

L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable. Près de la moitié du plan France Relance a déjà été engagée avec un objectif de 70 Md€ d'ici fin 2021.

Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit donc dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

b. Loi de Finances pour 2022

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2022

❖ Vers une économie plus durable et plus verte

- ✓ Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif « MaPrimRénov » ;
- ✓ Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
 - Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.
- ✓ Soutenir le ferroviaire ;
- ✓ Améliorer la qualité de l'air ;
- ✓ Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie
 - Le plan de relance prévoit 1.2 Md€ pour la décarbonation de l'industrie, notamment pour accompagner les investissements de substitution d'une solution de production de chaleur bas-carbone à une solution fossile, et soutient le développement d'une filière hydrogène.

❖ Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat

- ✓ Réarmer les missions régaliennes de l'État
 - Avec un effort renouvelé pour le budget de la défense conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025 ;
 - En soutenant la police et la gendarmerie avec une hausse du budget des forces de sécurité soit +1.5 Md€.

- ✓ Soutenir la jeunesse
 - Revalorisation des personnels de l'éducation ;
 - ✦ Accélérer le réinvestissement dans la recherche ;
 - Nouvelle revalorisation de 1% des bourses sur critères sociaux à la rentrée 2021, dont le coût atteindra 2.4 Md€ en 2022 soit une augmentation de plus de 15% sur le quinquennat ;
 - Développer le sens de l'engagement de la jeunesse pour la collectivité ;
 - ✦ Objectif de 50 000 jeunes en Service National Universel (SNU) qui vise au travers d'un séjour de cohésion de 15 jours à affermir le socle d'un creuset républicain et à promouvoir les valeurs de l'engagement chez les jeunes ;
 - ✦ Objectif de 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022.
 - Accompagner les jeunes dans la reprise de l'activité sportive avec le Pass'Sport, dispositif reconduit en 2022 soit une aide forfaitaire de 50 € versée par l'État à une association pour réduire le coût de l'adhésion ou de la licence sportive ;
 - Mettre en œuvre le plan « 1 jeune 1 solution »
 - ✦ La prime à l'apprentissage est prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.

- ✓ Soutenir l'activité et l'emploi
 - Mettre en œuvre une fiscalité favorable à l'activité et à l'emploi
 - ✦ Renforcer la compétitivité des entreprises par une diminution de leur charge fiscale (le taux normal de l'impôt sur les sociétés baissera à 25% pour toutes les entreprises pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette baisse aboutira à un allègement d'impôt sur les sociétés d'environ 11 Md€ en 2022 par rapport à 2017.

- ✓ Accompagner les personnes fragiles et précaires
 - Un renforcement de la prise en charge des élèves en situation de handicap (4 000 postes supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap « AESH ») ;
 - Une réforme du calcul de l'Allocation Adultes Handicapés dès 2022. Cette mesure conduira 120 000 foyers à bénéficier d'une hausse moyenne de 110 € par mois, pour un coût estimé à 0.2 Md€

- ✓ Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
 - Une priorité donnée à la lutte contre les violences conjugales avec une augmentation de 60% des capacités d'hébergement pour les femmes victimes de violence.

- ✓ Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des finances publiques

L'objectif de la réforme est de **définir un nouveau régime unifié de responsabilité applicable à l'ensemble des agents publics, comptables comme ordonnateurs, plus simple, plus lisible et plus juste. Il vise à sanctionner plus efficacement les fautes graves** relatives à l'exécution des recettes et des dépenses ou à la gestion des biens provoquant des préjudices financiers significatifs.

- ✓ Soutenir les collectivités locales
 - **Le Gouvernement a tenu son engagement, et pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022.**

À périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€. A périmètre constant, les concours financiers progressent au total de +525 M€ par rapport à la LFI pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale.

- Un abondement exceptionnel du DSIL d'environ 350 M€.

Partie II. L'analyse financière

Sommaire

1 - METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES

2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

2.1 - Les masses budgétaires

2.2 - Soldes financiers

2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

2.4 - Endettement

3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

3.1 - Soldes intermédiaires de gestion

3.2 - Epargne brute

3.3 - Effet de ciseau

4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

4.2 - Annuités de la dette

4.3 - Ratio de désendettement

5 - LA FISCALITE DIRECTE

5.1 - L'évolution des bases

5.2 - Evolution des taux et des produits

6 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

6.1 - Les recettes de fonctionnement

6.2 - Les dépenses de fonctionnement

7 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

7.1 - Les recettes d'investissement

7.2 - Les dépenses d'investissement

8 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

8.1 - Les dépenses prévues au PPI

8.2 - Les financeurs du PPI

8.3 - Le coût net annuel

9 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

10 - LES RATIOS

1 - METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES

Le scénario utilisé est : en vue de préparation DOB - 2022

La date de dernière actualisation de ce scénario est le 14/02/2022

Les résultats de la partie rétrospective tiennent compte des comptes administratifs des années passées.

Les résultats de la prospective tiennent compte des hypothèses retenues dans le tableau ci-dessous :

Cette partie a pour vocation de présenter les principales hypothèses retenues. Il n'est pas nécessaire d'apporter trop de détail. Cependant, pour la partie prospective, les points d'équilibre choisis (fiscalité, emprunt....) méritent d'être précisés.

Population : 8 616 habitants

2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

2.1 - Les masses budgétaires

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	5 599 127	6 268 931	7 527 543	8 931 444	8 775 039	8 816 704	8 842 328	8 868 336
Dépenses de fonctionnement	5 137 987	5 133 328	5 514 465	5 675 887	6 241 987	6 327 347	6 430 138	6 534 064
<i>dont intérêts de la dette</i>	15 265	7 838	8 237	18 043	12 575	43 450	41 059	39 098
Recettes d'investissement	2 223 122	1 491 449	3 948 971	4 842 591	10 993 417	9 301 683	9 742 116	9 742 116
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	1 300 000	1 000 000	1 900 000	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 761 071	1 878 086	4 624 621	7 368 417	10 157 392	10 218 084	10 200 018	10 201 978
<i>dont capital de la dette</i>	40 000	40 000	40 000	53 328	157 392	218 084	200 018	201 978
<i>dont P.P.I</i>	1 721 071	1 838 017	4 584 621	7 315 089	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000

2.2 - Soldes financiers

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	476 405	1 143 441	2 021 315	3 273 600	2 545 627	2 532 807	2 453 250	2 373 371
Epargne brute	461 140	1 135 603	2 013 078	3 255 557	2 533 052	2 489 357	2 412 190	2 334 273
Epargne nette	421 140	1 095 603	1 973 078	3 202 229	2 375 660	2 271 273	2 212 172	2 132 294

2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	-1 696 194	-1 065 259	-17 045	1 320 383	2 050 116	5 419 193	6 992 150	8 946 439
Résultat de l'exercice	923 190	748 965	1 337 428	729 732	3 369 078	1 572 956	1 954 289	1 874 412
Fonds de roulement en fin d'exercice	-773 004	-316 294	1 320 383	2 050 116	5 419 193	6 992 150	8 946 439	10 820 851

2.4 - Endettement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31 décembre	180 000	140 000	1 400 000	2 360 000	4 102 608	3 884 524	3 684 506	3 482 527
Ratio de désendettement	0,4 ans	0,1 ans	0,7 ans	0,7 ans	1,6 ans	1,6 ans	1,5 ans	1,5 ans
Emprunt	0	0	1 300 000	1 000 000	1 900 000	0	0	0

3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

3.1 - Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

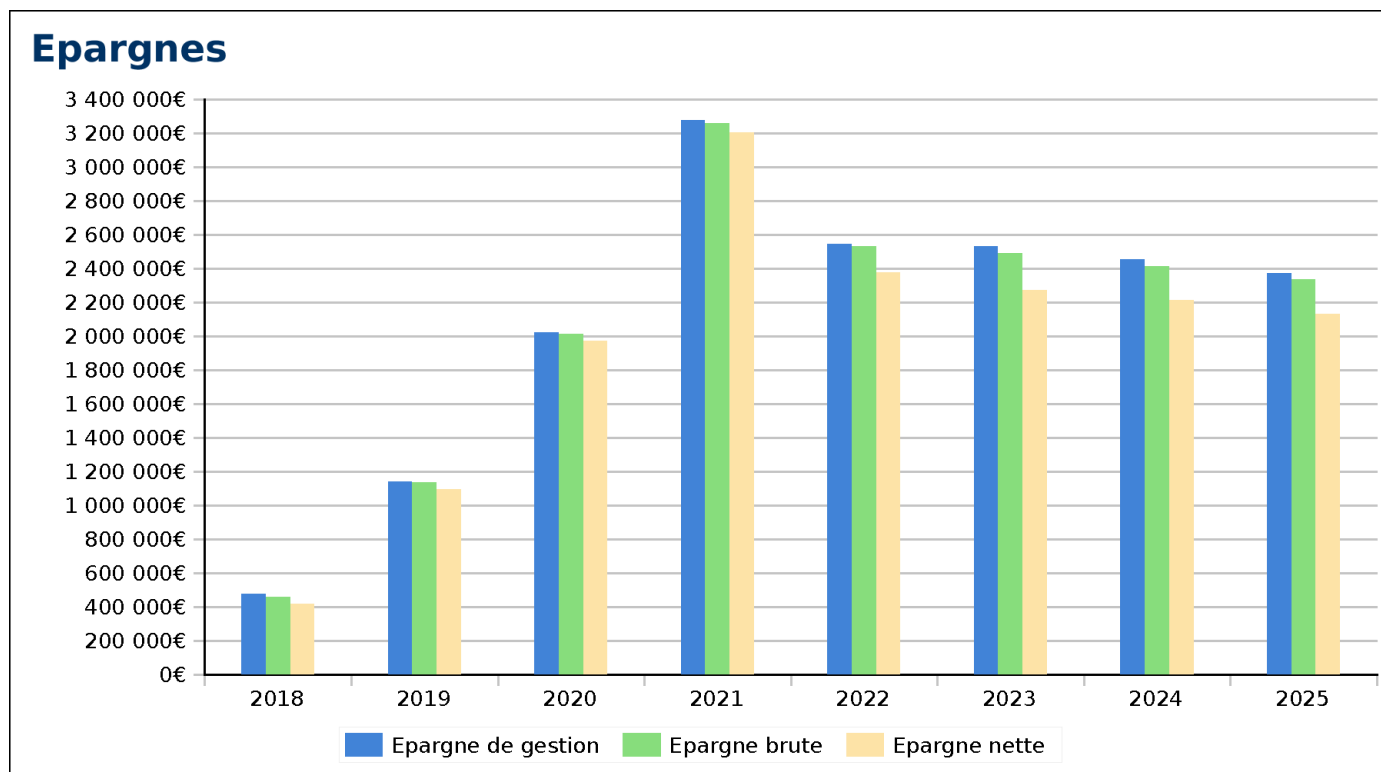
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants	476 405	1 143 441	2 021 315	3 273 600	2 545 627	2 532 807	2 453 250	2 373 371

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants	461 140	1 135 603	2 013 078	3 255 557	2 533 052	2 489 357	2 412 190	2 334 273

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	5 599 127	6 268 931	7 527 543	8 931 444	8 775 039	8 816 704	8 842 328	8 868 336
Epargne de gestion	476 405	1 143 441	2 021 315	3 273 600	2 545 627	2 532 807	2 453 250	2 373 371
Epargne brute	461 140	1 135 603	2 013 078	3 255 557	2 533 052	2 489 357	2 412 190	2 334 273
Taux d'épargne brute (en %)	8,24 %	18,11 %	26,74 %	36,45 %	28,87 %	28,23 %	27,28 %	26,32 %
Epargne nette	421 140	1 095 603	1 973 078	3 202 229	2 375 660	2 271 273	2 212 172	2 132 294

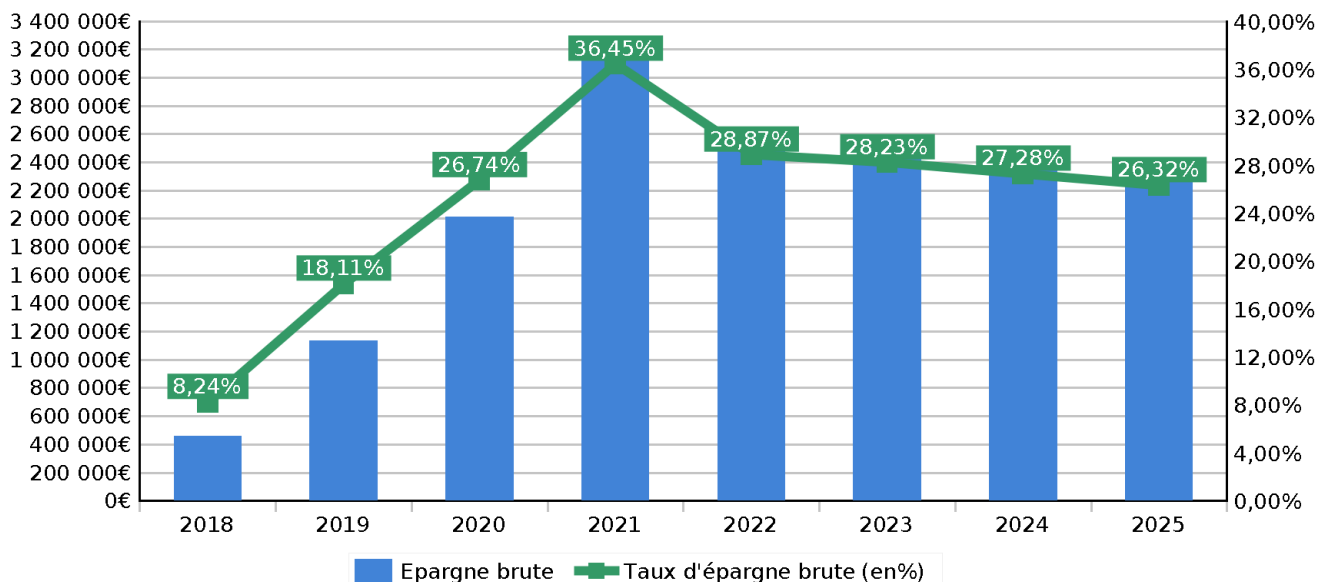


3.2 - Epargne brute

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

Epargne brute



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	461 140	1 135 603	2 013 078	3 255 557	2 533 052	2 489 357	2 412 190	2 334 273
Taux d'épargne brute (en %)	8,24 %	18,11 %	26,74 %	36,45 %	28,87 %	28,23 %	27,28 %	26,32 %

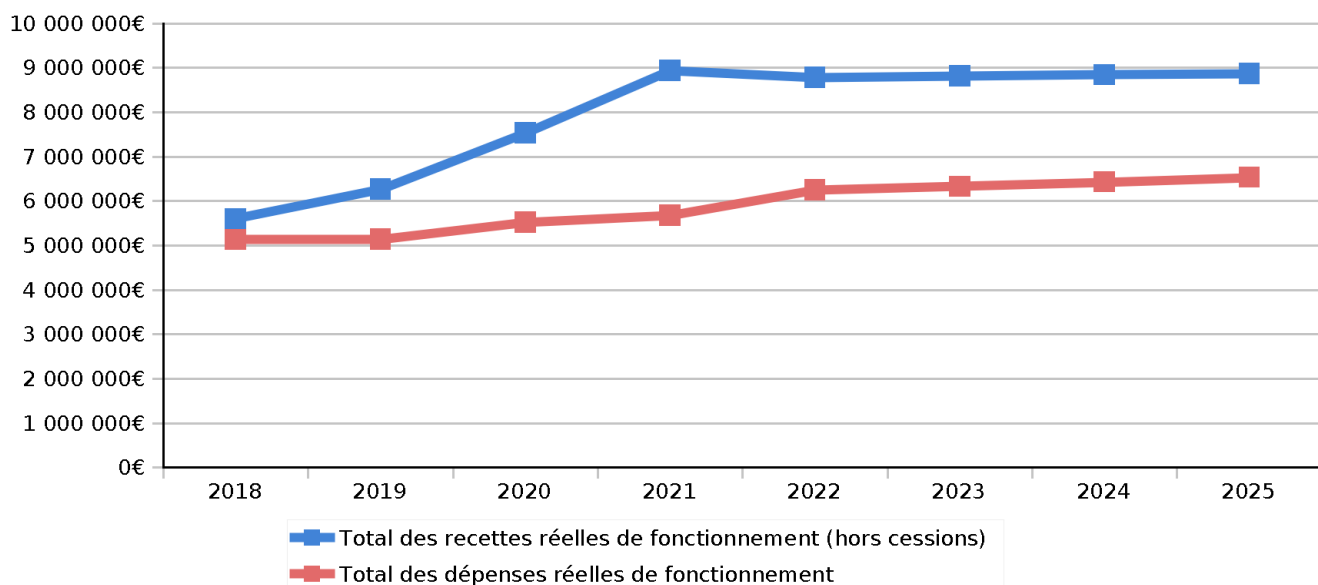
3.3 - Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	5 599 127	6 268 931	7 527 543	8 931 444	8 775 039	8 816 704	8 842 328	8 868 336
Evolution n-1	-4,71 %	11,96 %	20,08 %	18,65 %	-1,75 %	0,47 %	0,29 %	0,29 %
Dépenses de fonctionnement	5 137 987	5 133 328	5 514 465	5 675 887	6 241 987	6 327 347	6 430 138	6 534 064
Evolution n-1	6,53 %	-0,09 %	7,42 %	2,93 %	9,97 %	1,37 %	1,62 %	1,62 %

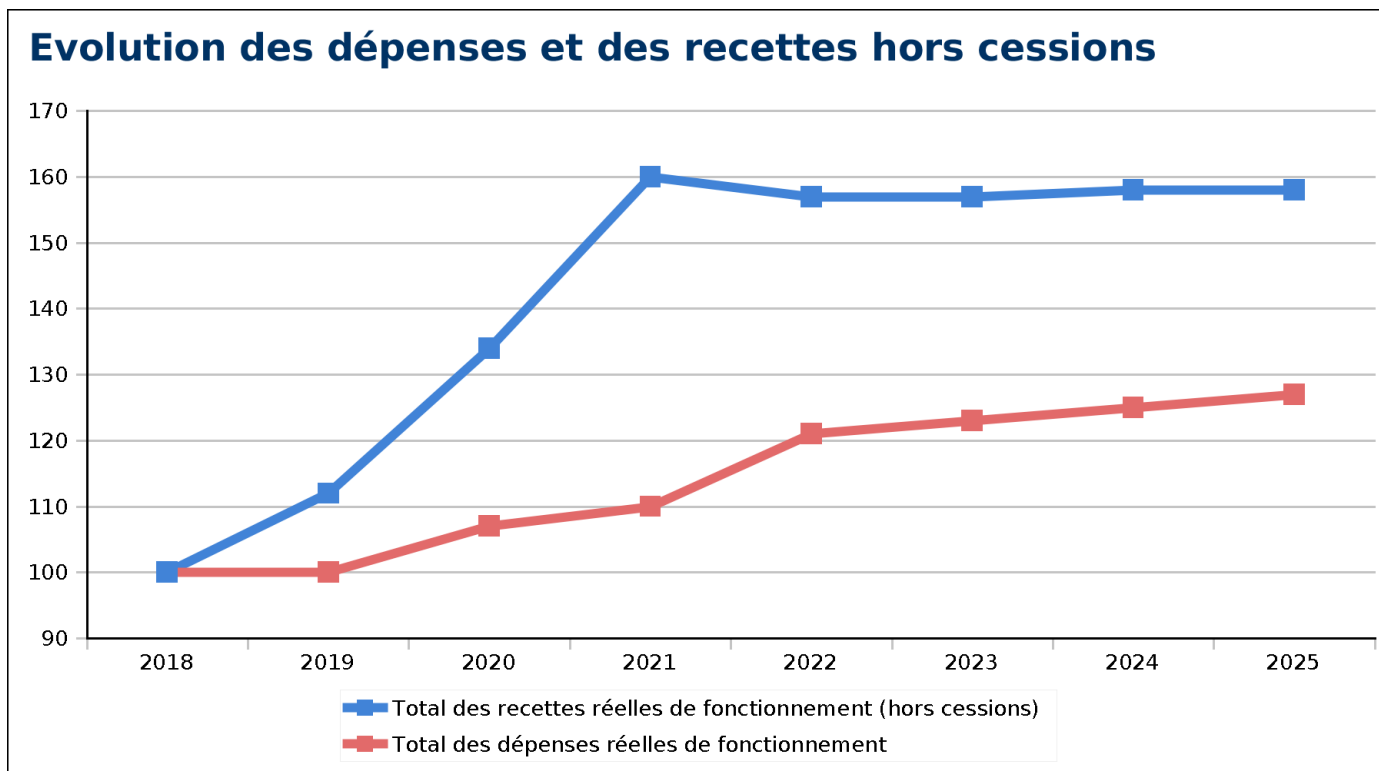
La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Effet de ciseau



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'indicateurs. Les dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Ci-dessous le graphique représentant l'évolution des dépenses et recettes (hors cessions) en base 100. Si l'évolution des dépenses est supérieure à l'évolution des recettes, alors un effet de ciseau peut se matérialiser.



Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2018-2020, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint. L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement

4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

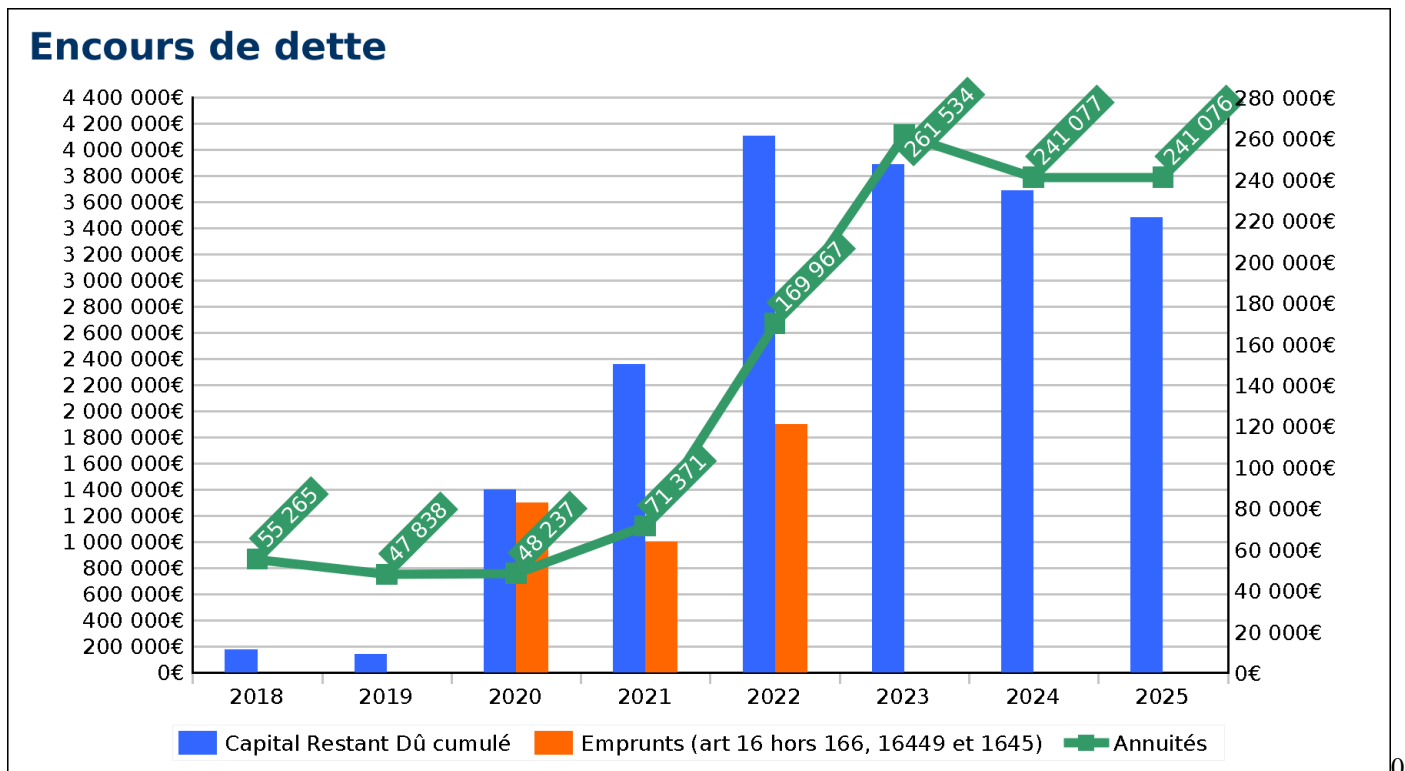
Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **180 000 € en 2018 à 3 482 527 € en 2025** (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **55 265 € en 2018 à 241 076 € en 2025** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2018	180 000	8,97 %	0
2019	140 000	-22,22 %	0
2020	1 400 000	900 %	1 300 000
2021	2 360 000	68,57 %	1 000 000
2022	4 102 608	73,84 %	1 900 000
2023	3 884 524	-5,32 %	0
2024	3 684 506	-5,15 %	0
2025	3 482 527	-5,48 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	52,69 %	1 834,74 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



4.2 - Annuités de la dette

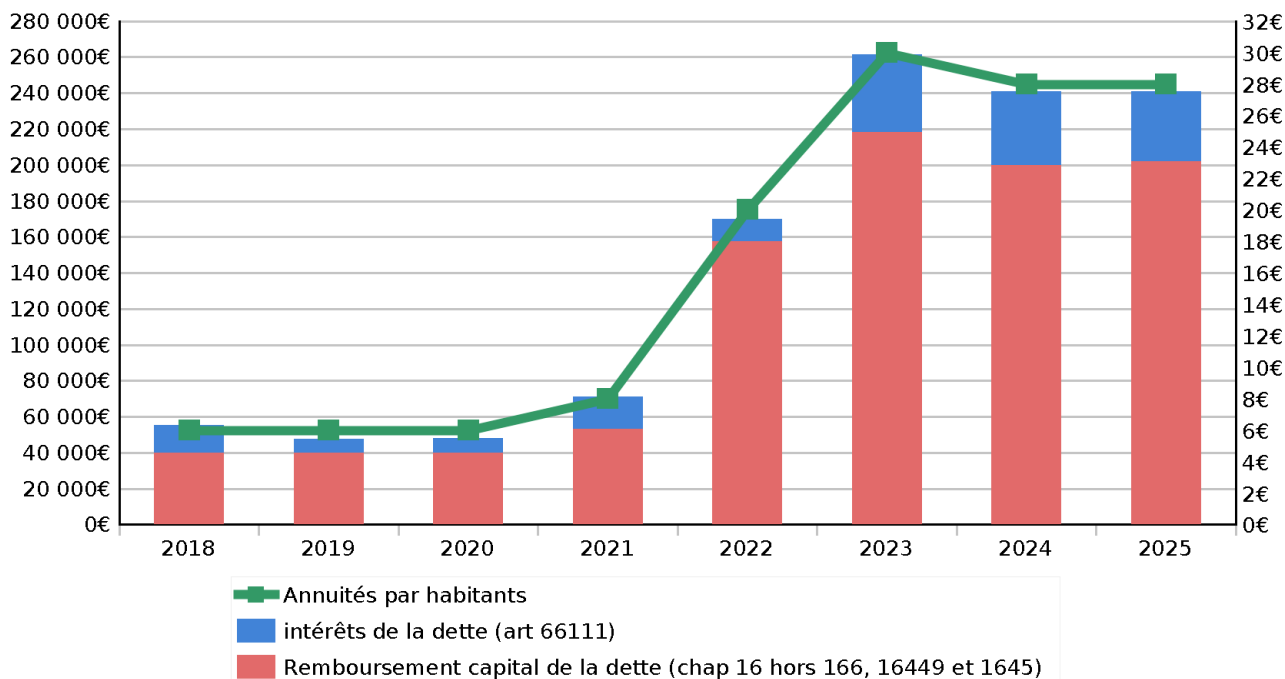
L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	55 265	47 838	48 237	71 371	169 967	261 534	241 077	241 076
Evolution n-1 (en %)	20,28 %	-13,44 %	0,83 %	47,96 %	138,15 %	53,87 %	-7,82 %	-0 %
Capital en euro	40 000	40 000	40 000	53 328	157 392	218 084	200 018	201 978
Intérêts en euro	15 265	7 838	8 237	18 043	12 575	43 450	41 059	39 098

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

Remboursement



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	6	6	6	8	20	30	28	28
Capital	5	5	5	6	18	25	23	23
Intérêts	2	1	1	2	1	5	5	5

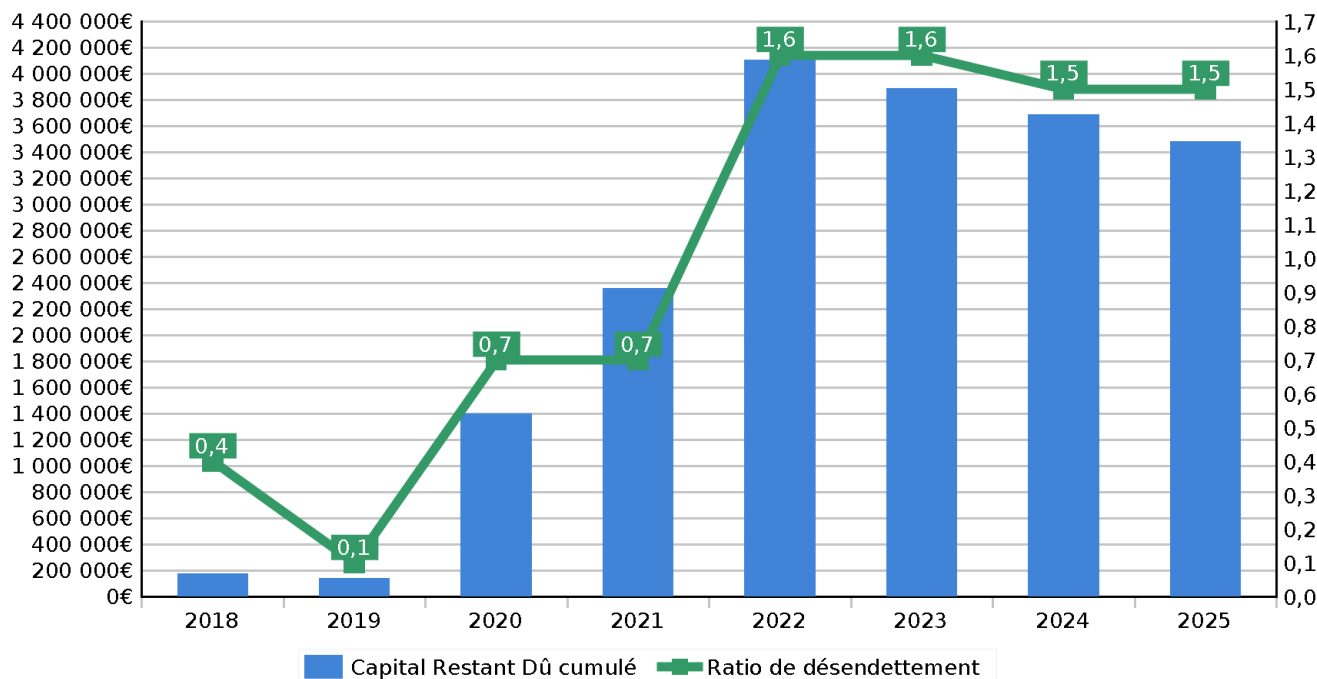
4.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio	0,4 ans	0,1 ans	0,7 ans	0,7 ans	1,6 ans	1,6 ans	1,5 ans	1,5 ans

Capacité de désendettement



L'équilibre pluriannuel

Afin de déterminer l'échelle de risque, il faudra comparer le ratio de désendettement avec la durée de vie moyenne de la dette.

Pour rappel, la durée de vie moyenne représente la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). Elle exprime aussi la durée nécessaire pour rembourser environ la moitié du capital restant dû d'un emprunt amortissable.

Calcul du ratio : **Ratio de désendettement (CDD)/durée de vie moyenne (DVM)**

Si la capacité de désendettement est inférieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM < 1$), cela signifie que si la collectivité consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération ira plus vite que de laisser le capital se rembourser selon son propre profil.

Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM > 1$), cela signifie que même si elle consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération sera plus lente que de laisser le capital se rembourser naturellement. Il y a donc un risque que la collectivité ne puisse pas faire face à ses engagements contractuels.

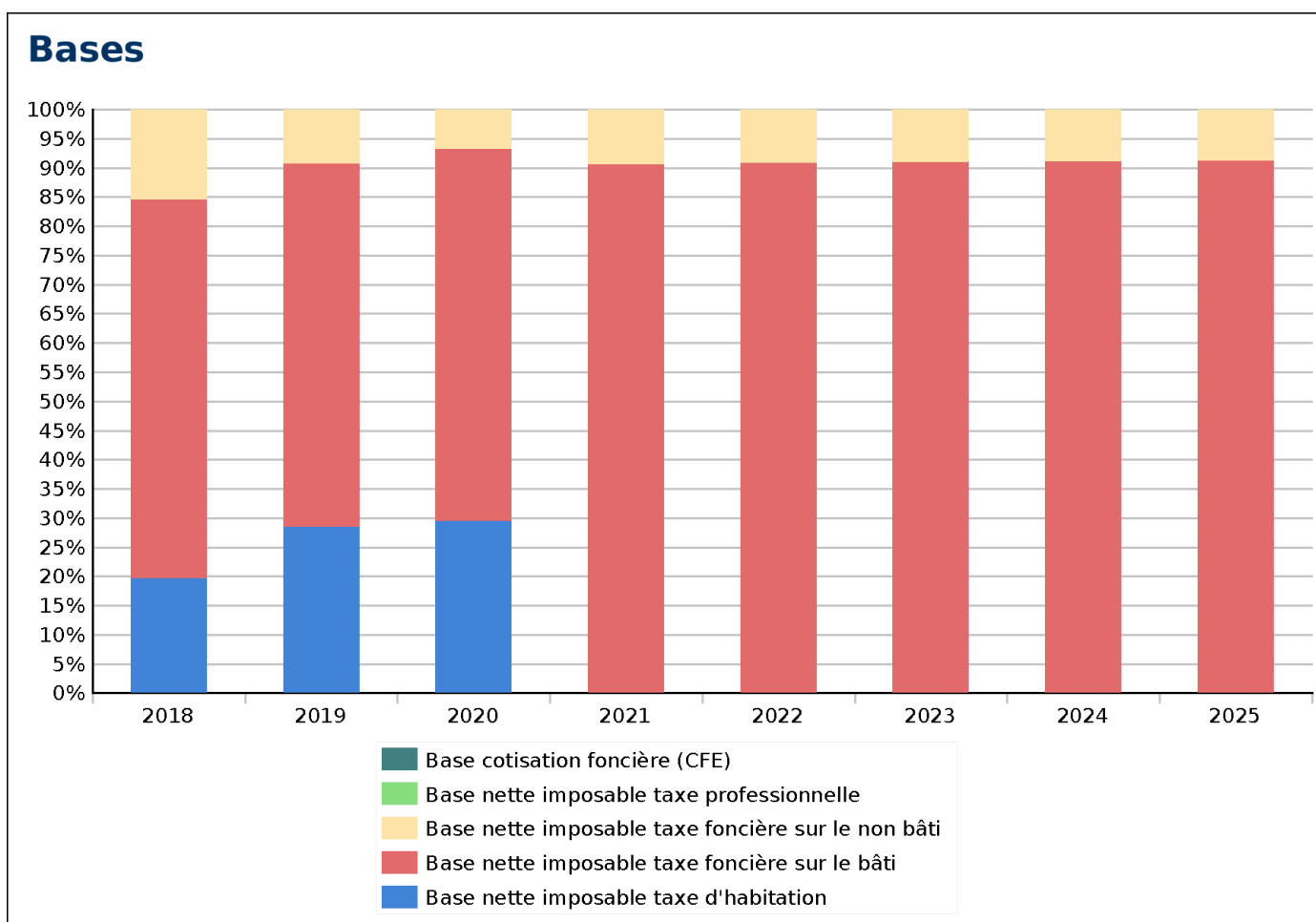
5 - LA FISCALITE DIRECTE

5.1 - L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2018	367 581	1 214 554	288 398
2019	795 251	1 740 385	259 782
2020	1 060 000	2 295 051	242 043
2021	0	2 317 784	242 320
2022	0	2 396 589	242 320
2023	0	2 456 503	242 320
2024	0	2 493 351	242 320
2025	0	2 530 751	242 320

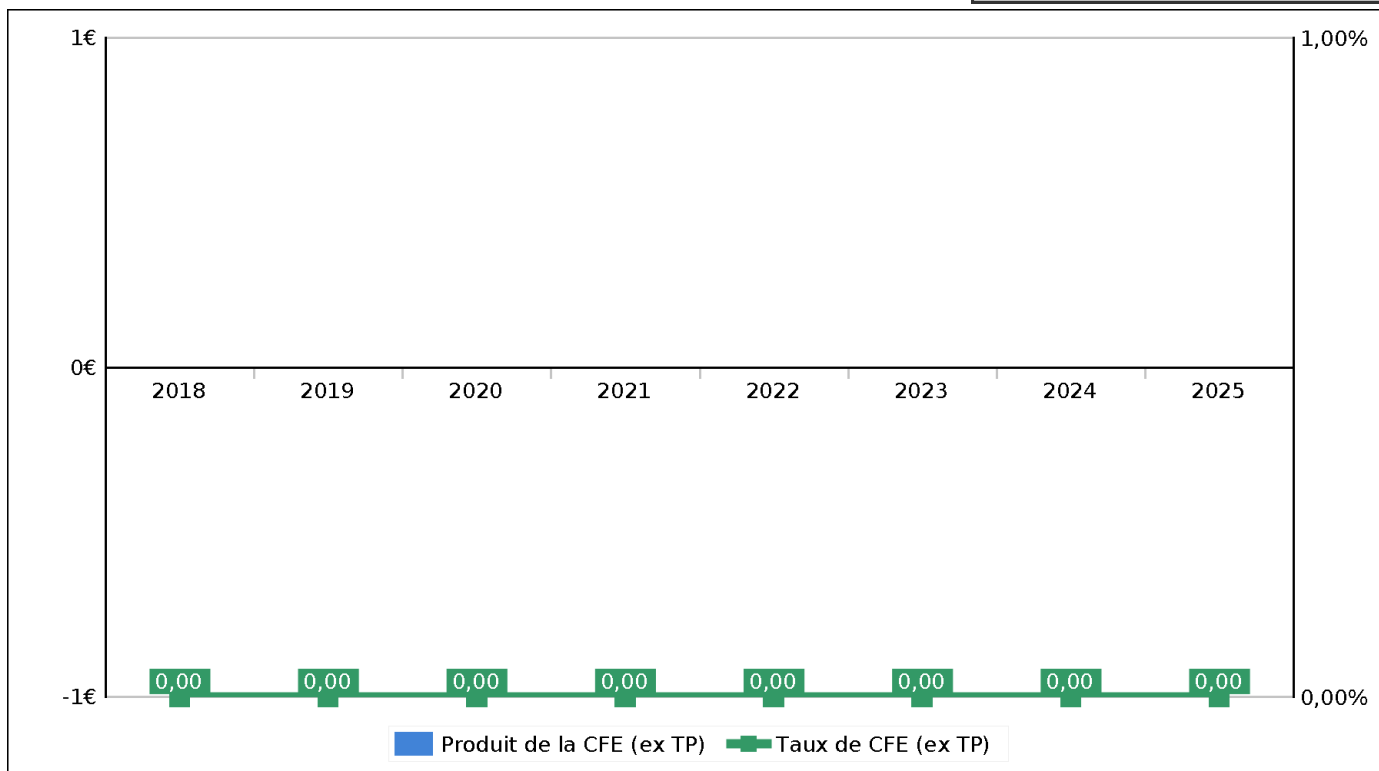


5.2 - Evolution des taux et des produits

COTISATION FONCIERE :

Années	Base cotisation foncière	Evol base CFE	Produit CFE	Evol produit CFE	Taux CFE	Evol taux CFE
2018	0	0	0	0	0 %	0
2019	0	0	0	0	0 %	0
2020	0	0	0	0	0 %	0
2021	0	0	0	0	0 %	0
2022	0	0	0	0	0 %	0
2023	0	0	0	0	0 %	0
2024	0	0	0	0	0 %	0
2025	0	0	0	0	0 %	0

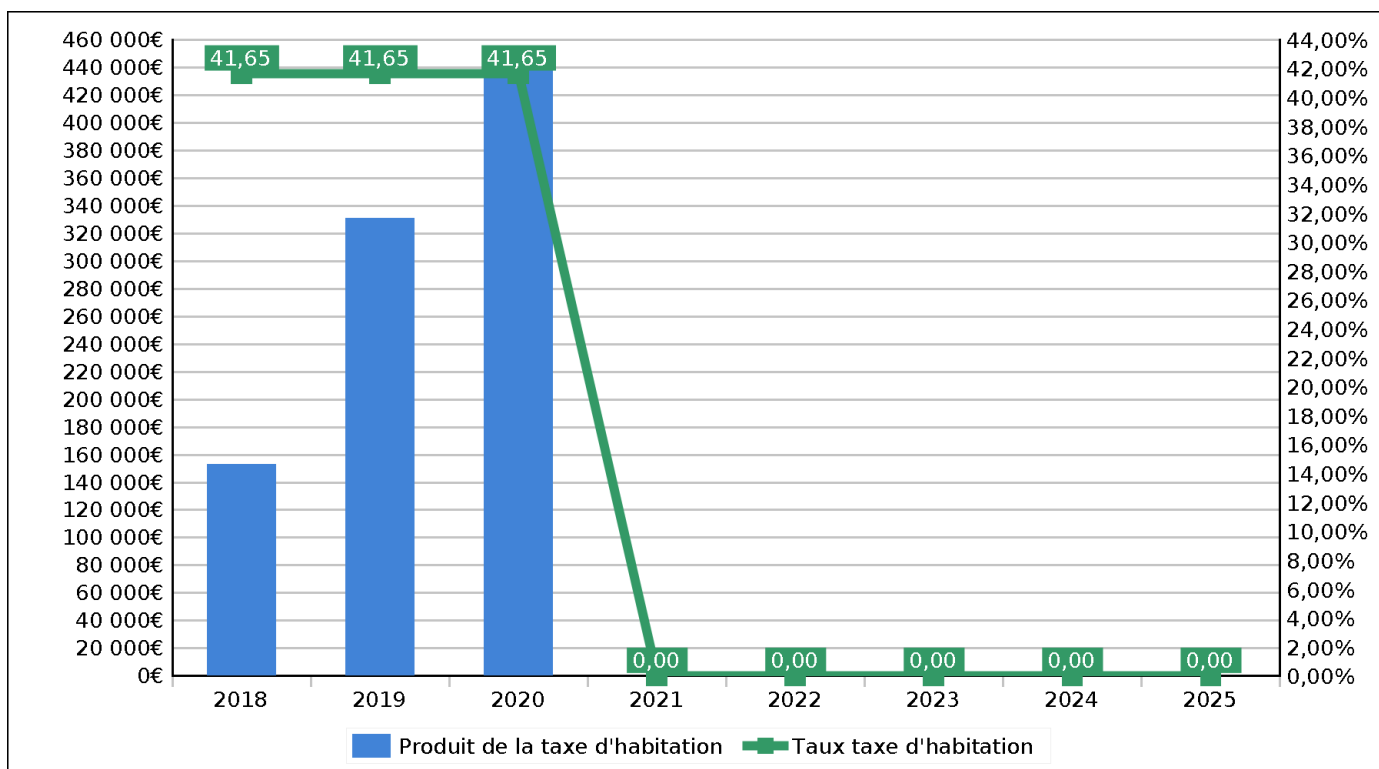
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution



TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2018	367 581	-75,94 %	153 097	-75,94 %	41,65 %	0 %
2019	795 251	116,35 %	331 222	116,35 %	41,65 %	0 %
2020	1 060 000	33,29 %	441 490	33,29 %	41,65 %	0 %
2021	0	-100 %	0	-100 %	0 %	-100 %
2022	0	0	0	0	0 %	0
2023	0	0	0	0	0 %	0
2024	0	0	0	0	0 %	0
2025	0	0	0	0	0 %	0

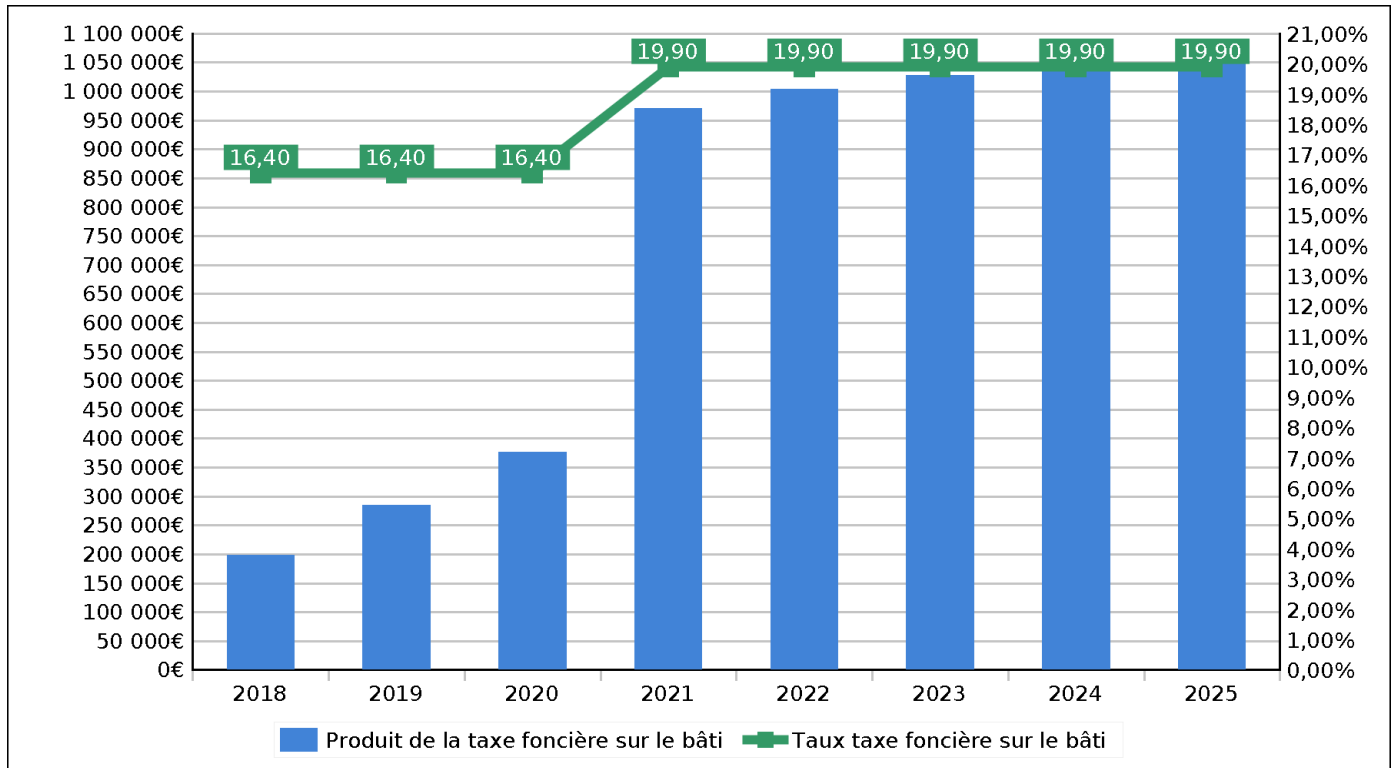
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe d'habitation



TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2018	1 214 554	-53,89 %	199 187	-53,89 %	16,4 %	0 %
2019	1 740 385	43,29 %	285 423	43,29 %	16,4 %	0 %
2020	2 295 051	31,87 %	376 388	31,87 %	16,4 %	-0 %
2021	2 317 784	0,99 %	970 510	157,85 %	19,9 %	21,34 %
2022	2 396 589	3,4 %	1 003 507	3,4 %	19,9 %	0 %
2023	2 456 503	2,5 %	1 028 595	2,5 %	19,9 %	0 %
2024	2 493 351	1,5 %	1 044 024	1,5 %	19,9 %	0 %
2025	2 530 751	1,5 %	1 059 684	1,5 %	19,9 %	0 %

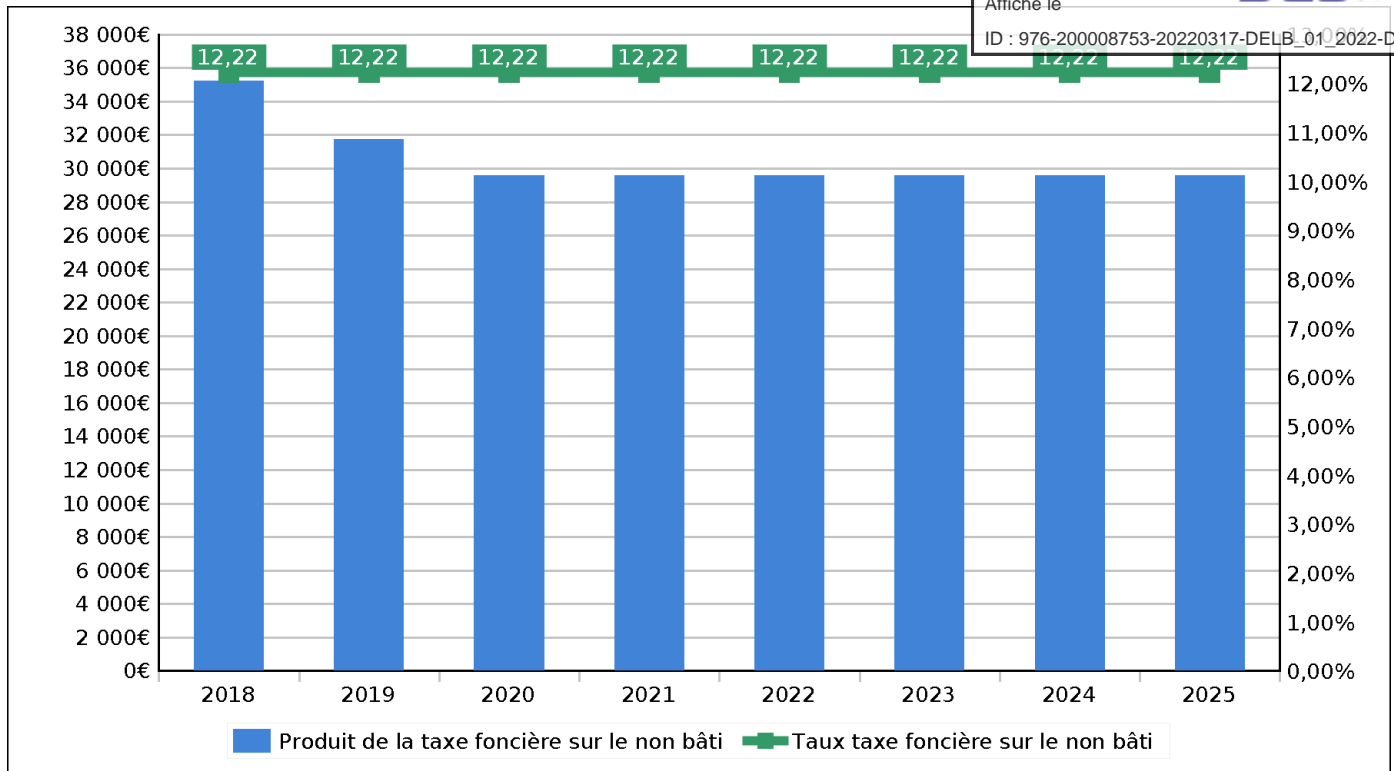
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.



TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2018	288 398	-9,17 %	35 242	-9,02 %	12,22 %	0,16 %
2019	259 782	-9,92 %	31 745	-9,92 %	12,22 %	0 %
2020	242 043	-6,83 %	29 578	-6,83 %	12,22 %	0 %
2021	242 320	0,11 %	29 612	0,11 %	12,22 %	0 %
2022	242 320	0 %	29 612	0 %	12,22 %	0 %
2023	242 320	0 %	29 612	0 %	12,22 %	0 %
2024	242 320	0 %	29 612	0 %	12,22 %	0 %
2025	242 320	0 %	29 612	0 %	12,22 %	0 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties.



6 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2022 est élaboré conformément au projet de loi de finances pour 2022 qui annonce une stabilisation des concours financiers de l'État à destination du bloc communal.

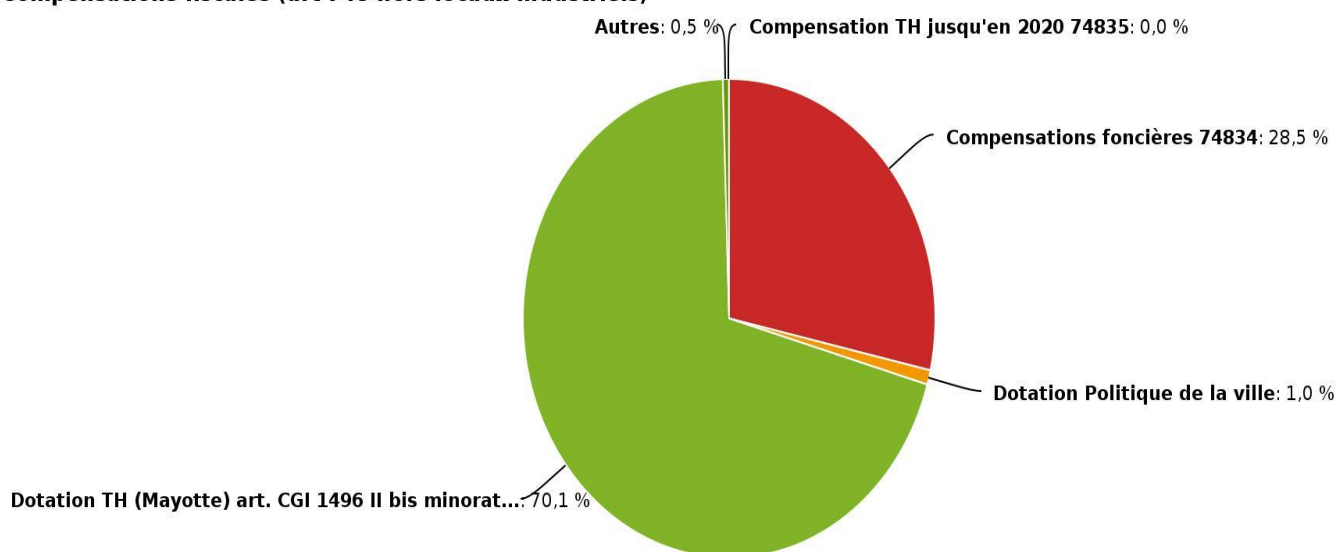
Pour notre commune dont la DGF progresse depuis 2017 du fait de l'augmentation de la population mais surtout de l'augmentation de la DACOM. Nous pouvons donc espérer une stabilisation de cette de la DGF/DACOM à hauteur de 1 280 698,00 € et 1 031 220,00€, pour l'année 2022, même si cette année le recensement est en cours.

Un fait certain, notre budget 2022 sera construit sans cette dynamique fiscale que nous connaissions avant ces importantes réformes fiscales de 2021. Non seulement, notre commune perd le pouvoir du taux de la Taxe d'Habitation dont la suppression totale est actée pour 2023 pour les résidences principales.

Pour 2022, nous proposons de bâtir notre Rapport d'Orientation Budgétaire sur une progression légère de notre produit d'impôts locaux 2021 soit + 54 801,00 € ; des allocations compensatrices figées au niveau du CA 2021 soit 1 787 491€.

	2018	2019	2020	2021	2022
Compensation TH jusqu'en 2020 74835			732 723,00 €	- €	- €
Compensations foncières 74834			144 103,00 €	509 110,00 €	509 110,00 €
Dotations Politiques de la ville				17 500,00 €	17 500,00 €
Dotations TH (Mayotte) art. CGI 1496 II bis minoration 60% VL locaux habitation				1 252 301,00 €	1 252 301,00 €
Autres	183 985,00 €	780 850,00 €	35 170,00 €	8 580,00 €	8 580,00 €
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	183 985,00 €	780 850,00 €	911 996,00 €	1 787 491,00 €	1 787 491,00 €

Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)



6.1 - Les recettes de fonctionnement

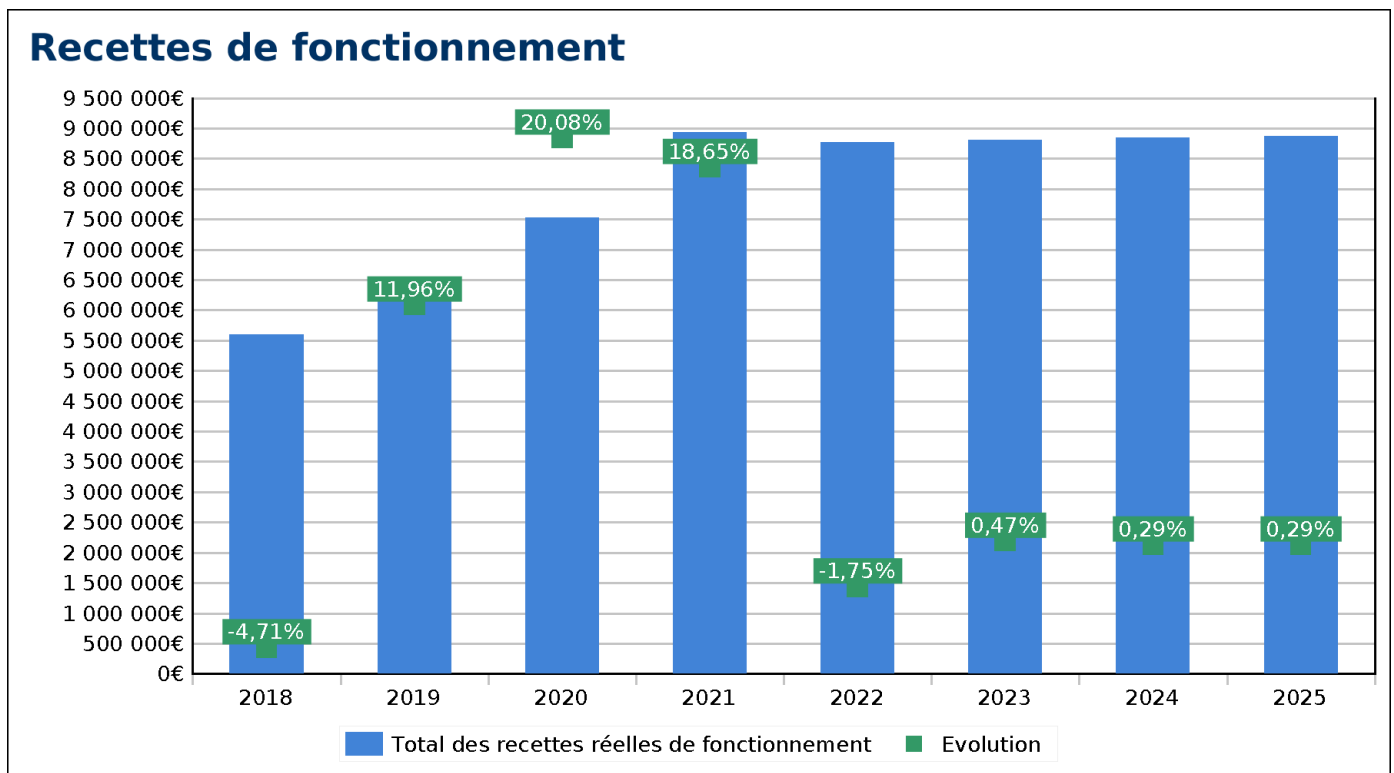
Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Il y a l'Évolution BP 2021 à BP 2022 des recettes de fonctionnement : - 1,75% ou – 156 405 €. Cette projection financière résulte pour 2022 une d'une baisse des recettes de fonctionnement qui résulte de la seule évolution de la DGD bibliothèque qui diminue. Autrement pour l'année 2022 et suivant (+0.47%) il y aura une augmentation des recettes de fonctionnement qui résultera de de l'évolution des bases d'imposition.

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2018	5 599 127	-4,71 %	650
2019	6 268 931	11,96 %	728
2020	7 527 543	20,08 %	874
2021	8 931 444	18,65 %	1 037
2022	8 775 039	-1,75 %	1 018
2023	8 816 704	0,47 %	1 023
2024	8 842 328	0,29 %	1 026
2025	8 868 336	0,29 %	1 029

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	6,79 %	58,39 %



Cette évolution de nos recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution de nos dépenses de manière à établir les perspectives d'évolution de nos épargnes et de notre enveloppe d'investissement à venir.

Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE, - si la collectivité la perçoit, hors rôles supplémentaires).

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
387 527	648 391	847 456	1 641 402	1 696 203	1 737 868	1 763 492	1 789 500

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 (Selon la collectivité : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 919 916	2 244 733	2 288 146	2 581 004	2 581 004	2 581 004	2 581 004	2 581 004

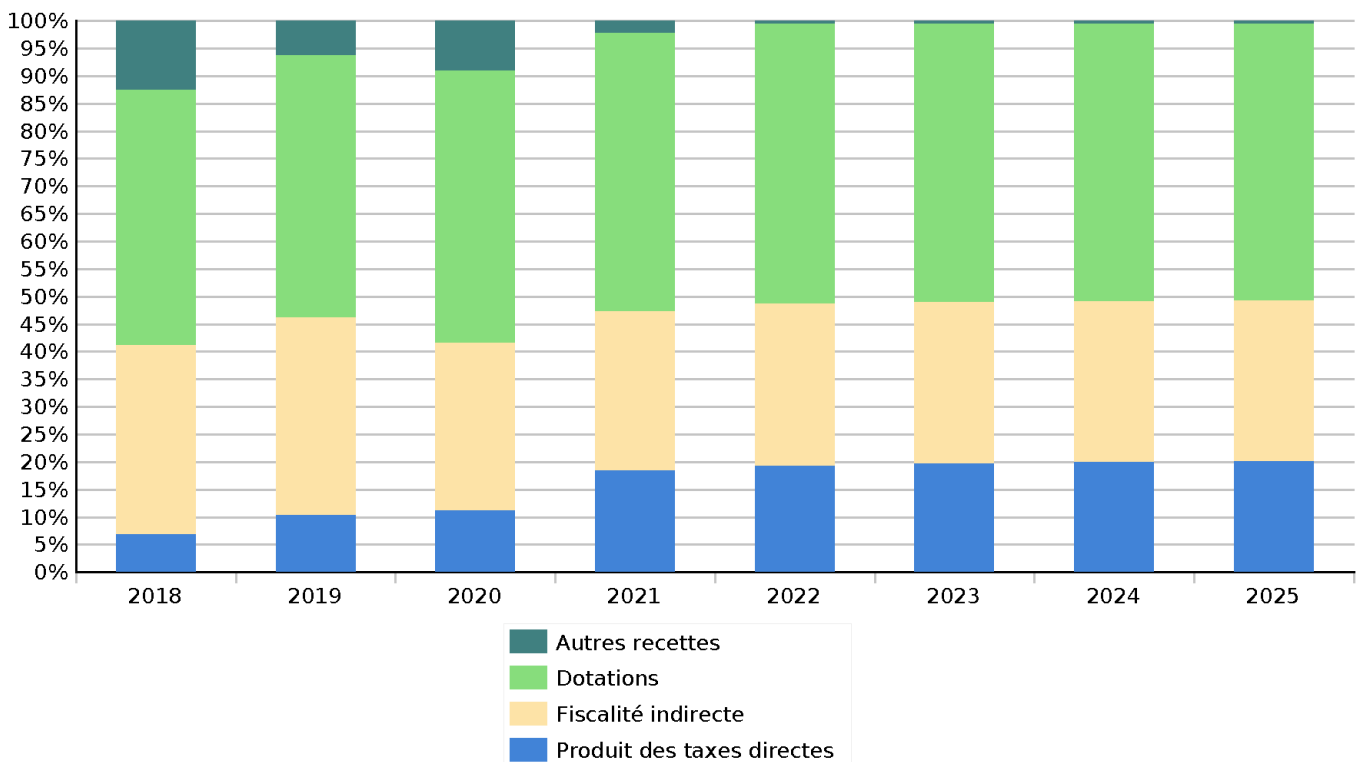
Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DCRTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2 586 640	2 982 509	3 706 806	4 511 351	4 444 966	4 444 966	4 444 966	4 444 966

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
705 045	393 299	685 134	197 687	52 866	52 866	52 866	52 866

Répartition des recettes de fonctionnement



6.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

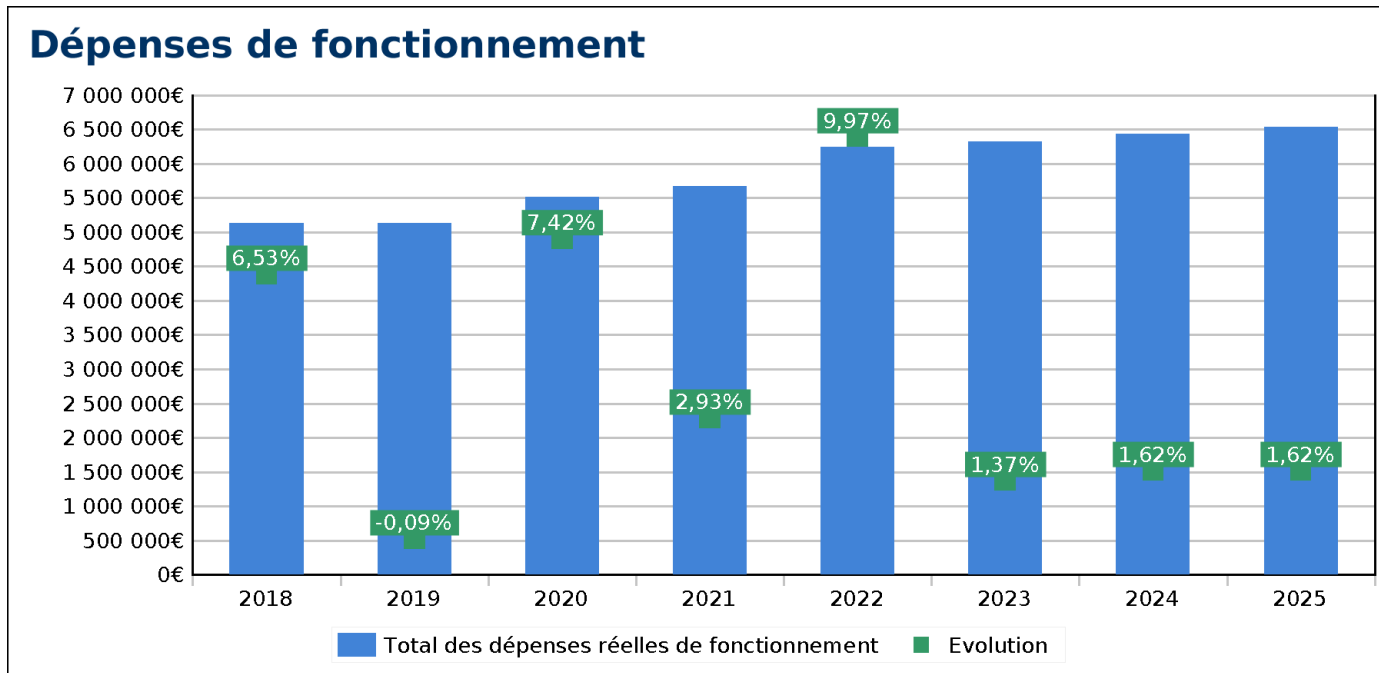
Jusqu'en en 2021 , la commune maintient ses efforts pour maintenir le même niveau de « Services à la population » tout en affichant une baisse de ses dépenses de fonctionnement « hors masse salariale » sur la période 2014-2022. Pour cette année 2022 les choses devront évolués à la hausse à raison de l'augmentation de la masse salariale et des charges à caractère générales.

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2018	5 137 987	6,53 %	596
2019	5 133 328	-0,09 %	596
2020	5 514 465	7,42 %	640
2021	5 675 887	2,93 %	659
2022	6 241 987	9,97 %	724
2023	6 327 347	1,37 %	734

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	
2024	6 430 138	1,62 %	746
2025	6 534 064	1,62 %	758

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	3,49 %	27,17 %



Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3 535 587	3 506 643	3 703 252	3 880 105	4 100 000	4 149 200	4 198 990	4 249 378

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
602 910	625 710	745 960	887 880	950 000	950 000	950 000	950 000

Il est important de rappeler l'effort considérable de la commune sur la gestion de ses dépenses courantes, notamment sur le maintien des dépenses inférieur à 750 000€ depuis 2014. Malheureusement la hausse des dépenses est unéluctable du fait des Nouvelles équipements et des nouveau ouvrage qui demande plus de l'entretien. Notre objectif est une stabilisation du chapitre 011(géler les dépenses à 950 000€) *tout en tenant compte de la mise en service des nouveau équipement public et de l'entretien des nouveaux ouvrages.*

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée)

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
559 646	559 646	425 317	425 317	425 317	425 317	425 317	425 317

Il s'agit de l'attribution compensatrice des charge transféré à la communauté des communes. Le montant reste stable depuis 2020.

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
318 360	275 024	283 488	293 248	297 429	302 714	308 105	313 604

Cela concerne essentiellement, la participation au SDIS pour un montant de 264 249€, un chiffre qui est amené à évoluer chaque année à raison de l'augmentation de la population. Et puis il y a la participation au SMEAM, pour un montant de 33 180€.

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
25 669	63 822	172 000	54 628	300 000	300 000	350 000	400 000

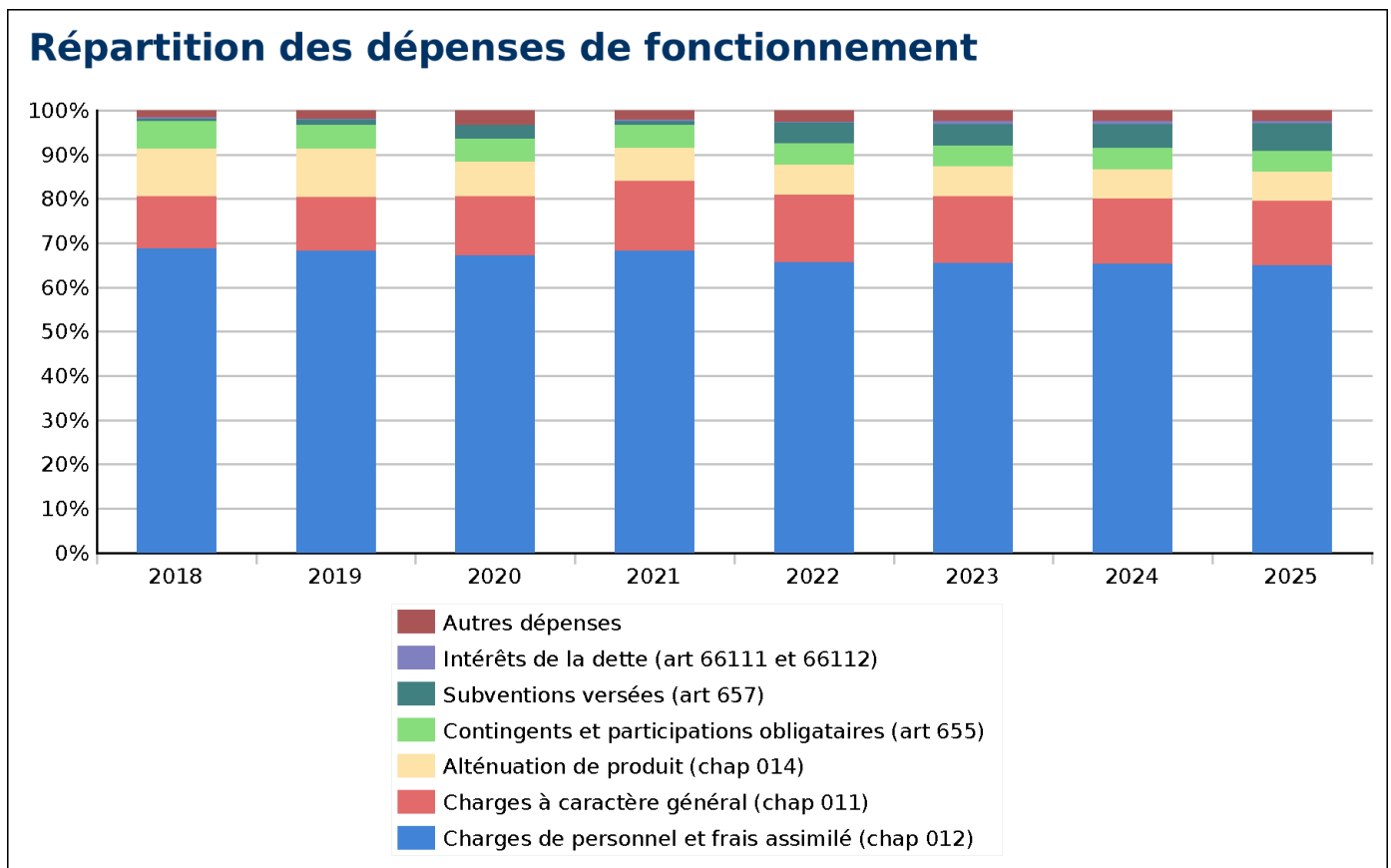
La subvention aux associations (100 000€) ainsi que la subvention au CCAS (200 000€), sont amené à se cristalliser à hauteur de 300 000€ au moins.

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
15 265	7 838	8 237	18 043	12 575	43 450	41 059	39 098

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
80 551	94 646	176 210	116 666	156 666	156 666	156 666	156 666



Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3 535 587	3 506 643	3 703 252	3 880 105	4 100 000	4 149 200	4 198 990	4 249 378

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
68,81 %	68,31 %	67,16 %	68,36 %	65,68 %	65,58 %	65,3 %	65,03 %

Pendant longtemps la collectivité a fait effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements, en redéployant les effectifs via des mobilités internes, en mettant en place une politique de rémunération très modeste contenu des moyens. L'organisation des services donne lieu à des mutualisations de ressources et moyens entre les directions.

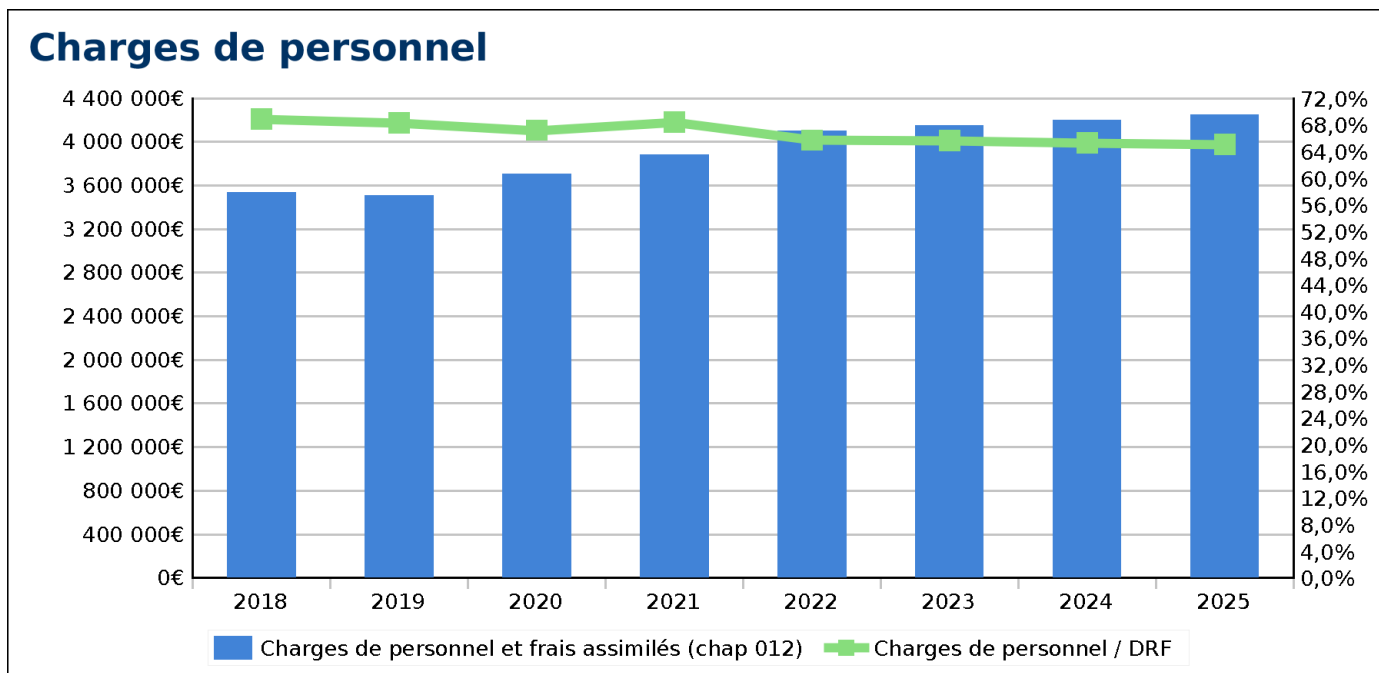
Toujours les ambitions de la commune en matière d'investissement et l'arrivé de renforcement des moyens humains et a une valorisation des salaires afin d'être attractif.

L'objectif est la pérennisation des emplois actuels et le remplacement des départs en retraite par des recrutements sur des postes stratégiques et qualifiés.

L'orientation budgétaire pour le BP 2022, doit prendre en compte les besoin en ressources ci-dessous.

Service	GRADE	Fonction	Cat	Salaires Brut	Charges salariales	Charges patronales	Coût salarial	ETP	Base annuelle
RH	ATTACHE TERRITORIAL	DRH	A	4 095,04 €	559,92 €	563,42 €	4 658,46 €	1	55 901,52 €
Technique	ATTACHE TERRITORIAL	Chargé d'opération aménagement	A	4 095,04 €	559,92 €	563,42 €	4 658,46 €	1	55 901,52 €
Technique	ATTACHE TERRITORIAL	Chargé d'opération aménagement	A	4 095,04 €	559,92 €	563,42 €	4 658,46 €	1	55 901,52 €
Police	Chef de la police	Chef de la PM	B	2 452,48 €	202,43 €	477,99 €	2 930,47 €	1	35 165,64 €
CCAS	Redacteur	Chagé d'animation et de l'insertion	B	1 607,30 €	143,21 €	347,18 €	1 954,48 €	1	23 453,76 €
Culturelle	Redacteur	Chargé d'action culturelle	B	2 452,48 €	202,43 €	477,99 €	2 930,47 €	1	35 165,64 €
Bibliothèque	Adjoint administrative	Animatrice Bibliobus	C	1 607,30 €	143,21 €	347,18 €	1 954,48 €	1	23 453,76 €
Bibliothèque	Adjoint administrative	Animatrice Point lecture	C	1 607,30 €	143,21 €	347,18 €	1 954,48 €	1	23 453,76 €
Technique	Adjoint Technique	Agent de voirie	C	1 607,30 €	143,21 €	347,18 €	1 954,48 €	1	23 453,76 €
Technique	Adjoint Technique	Agent de voirie	C	1 607,30 €	143,21 €	347,18 €	1 954,48 €	1	23 453,76 €
Technique	Adjoint Technique	Agent de voirie	C	1 607,30 €	143,21 €	347,18 €	1 954,48 €	1	23 453,76 €
				26 833,88 €	2 943,88 €	4 729,32 €	31 563,20 €	11	378 758,40 €

L'objectif est fixée la masse salariale au niveau du BP 2022, en dessous 4 200 000 € l'année.



7 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

7.1 - Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 15,482% avant le 1er Janvier 2014 et devient égal à 15,761% pour 2014. Depuis le 1er janvier 2015 loi de finance l'a revalorisé à 16.404%.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
201 630	114 953	260 212	244 006	712 348	1 199 967	1 640 400	1 640 400

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 587 190	1 294 936	2 262 130	3 419 524	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000

Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend les taxes suivantes : la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité....

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
724	38	2 307	1 716	1 716	1 716	1 716	1 716

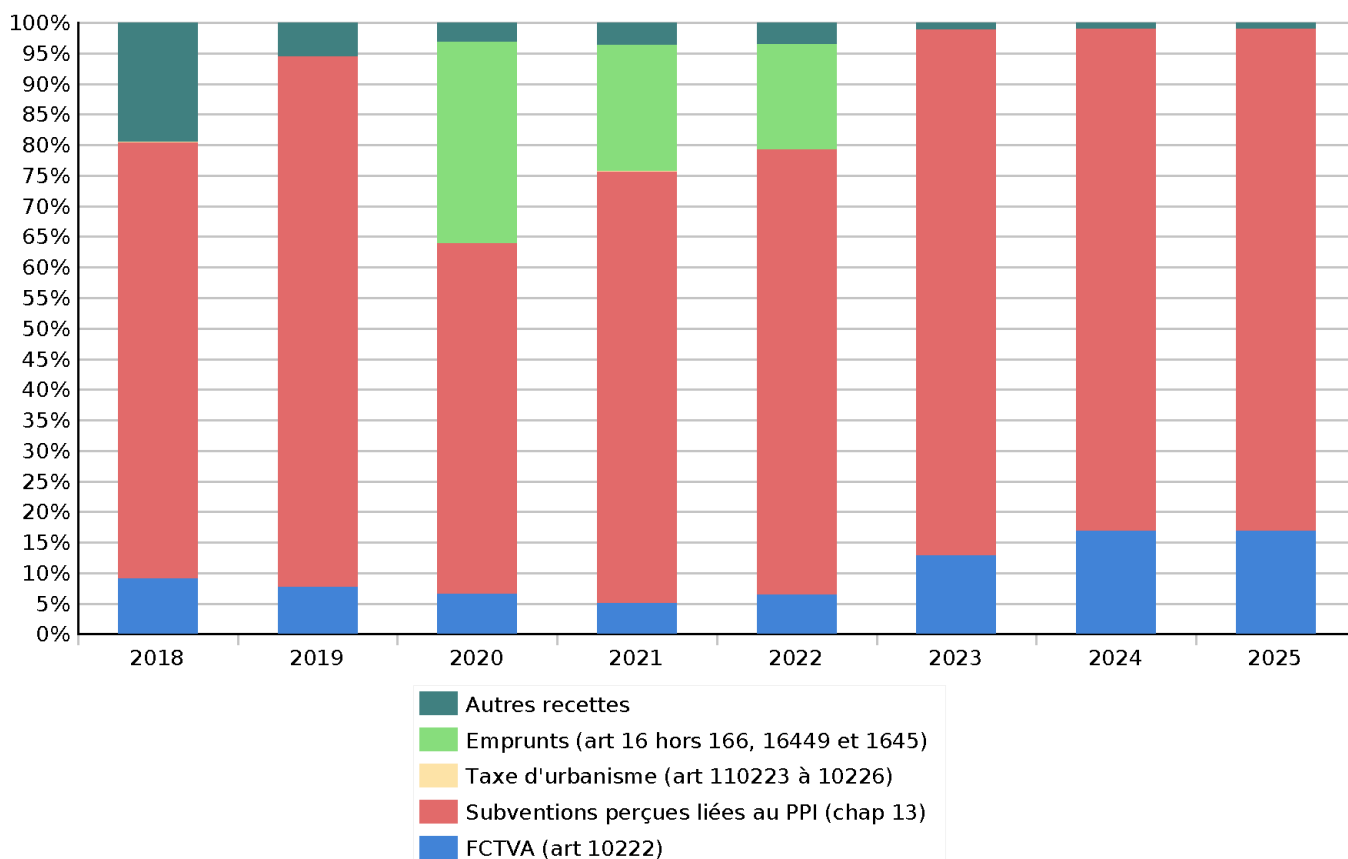
Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0	0	1 300 000	1 000 000	1 900 000	0	0	0

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
433 579	81 522	124 323	177 345	379 353	100 000	100 000	100 000

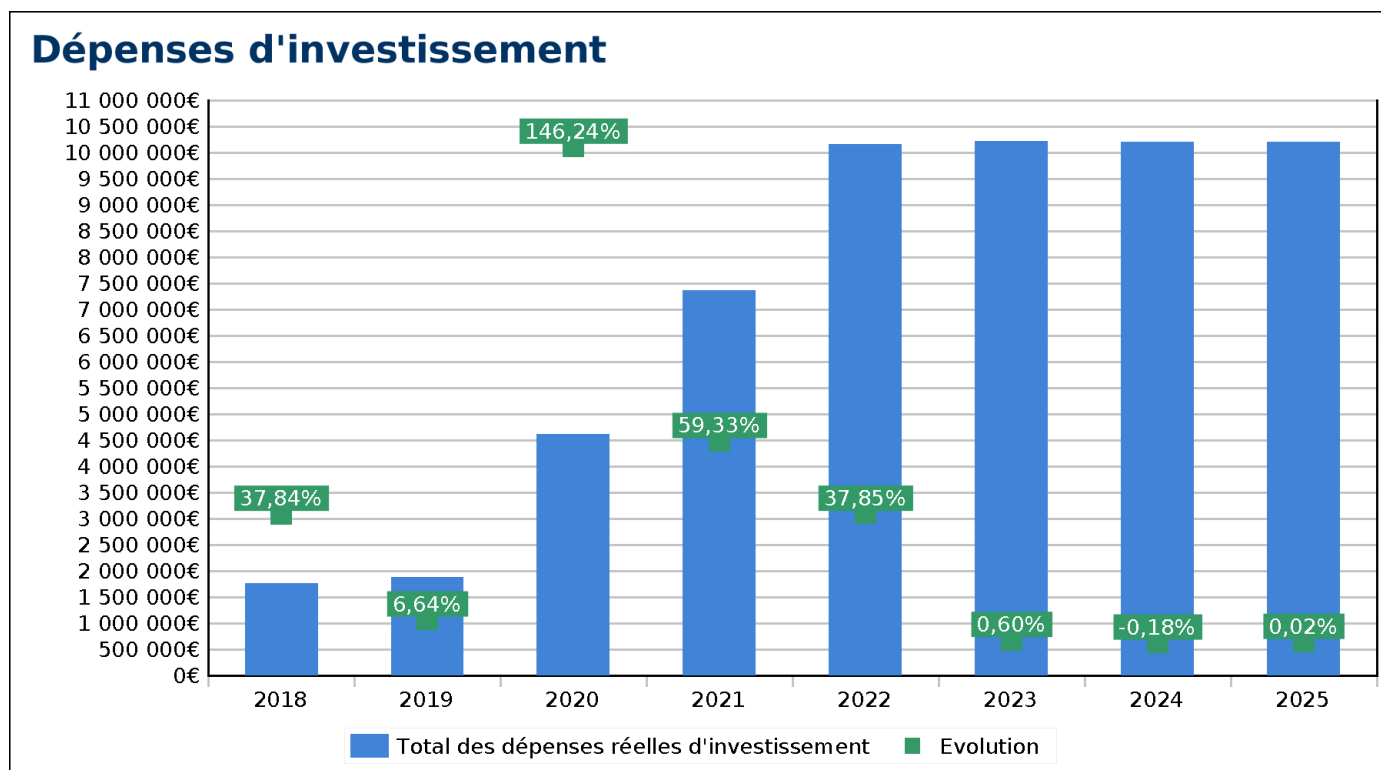
Répartition des recettes d'investissement



7.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2018	1 761 071	37,84 %	204
2019	1 878 086	6,64 %	218
2020	4 624 621	146,24 %	537
2021	7 368 417	59,33 %	855
2022	10 157 392	37,85 %	1 179
2023	10 218 084	0,6 %	1 186
2024	10 200 018	-0,18 %	1 184
2025	10 201 978	0,02 %	1 184

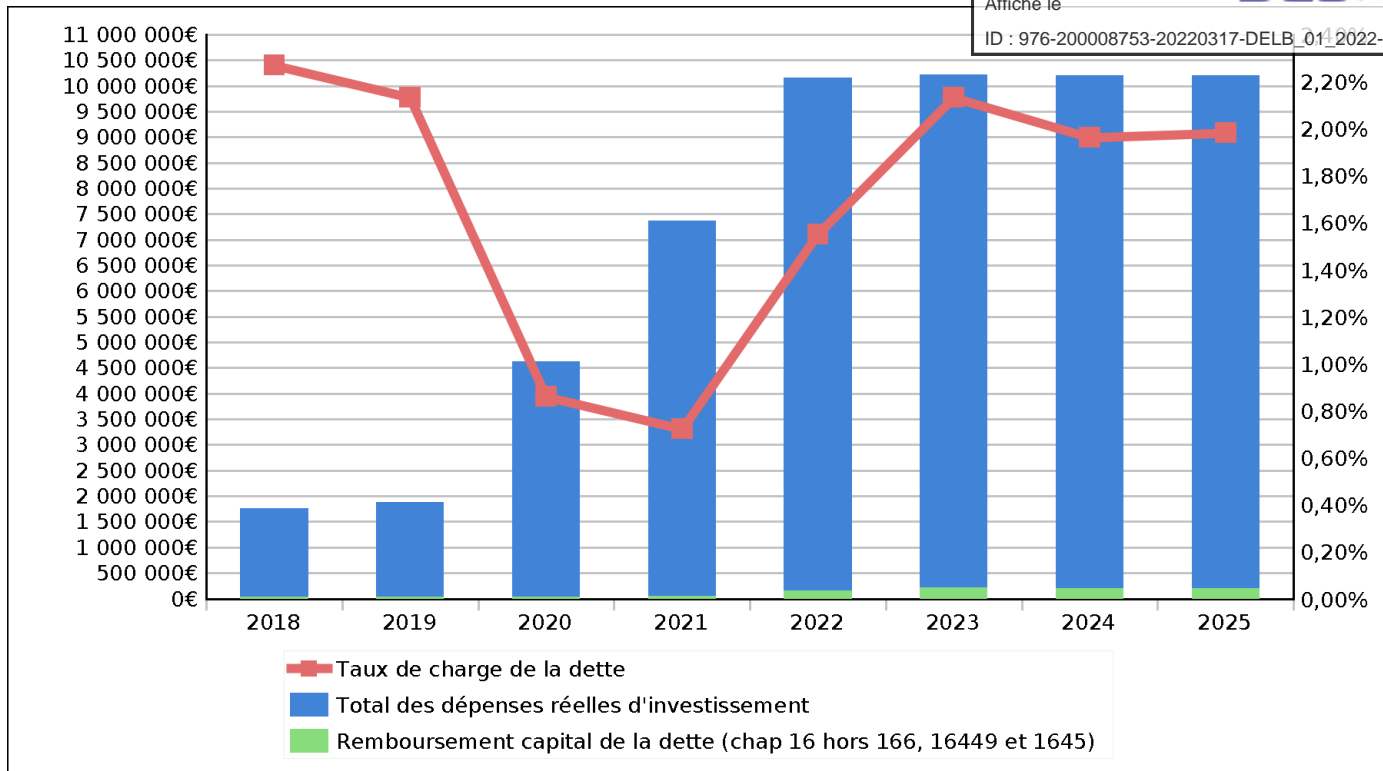


Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette. Les mouvements inscrits au 16449 sont retirés.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2018	1 761 071	40 000	2,27 %
2019	1 878 086	40 000	2,13 %
2020	4 624 621	40 000	0,86 %
2021	7 368 417	53 328	0,72 %
2022	10 157 392	157 392	1,55 %
2023	10 218 084	218 084	2,13 %
2024	10 200 018	200 018	1,96 %
2025	10 201 978	201 978	1,98 %

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).



8 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

8.1 - Les dépenses prévues au PPI

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
PPI global	0	0	0	7 315 089	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	47 315 089
Total	0	0	0	7 315 089	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	47 315 089

8.2 - Les financeurs du PPI

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Etat	0	0	0	3 419 524	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	35 419 524
Total	0	0	0	3 419 524	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	35 419 524

8.3 - Le coût net annuel

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Programmes (a)	0	0	0	7 315 089	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	47 315 089
Financeurs (b)	0	0	0	3 419 524	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	35 419 524
Total (a-b)	0	0	0	3 895 565	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	11 895 565

9 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Programmes (a)	0	0	0	7 315 089	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	47 315 089

L'objectif est de réaliser 10 000 000€ de dépenses par an jusqu'en 2025.

N° AP-CP	Programme	Type d'intervention	Plan de financement		Montant de l'Autorisation de Programme
			Plan de financement	Recettes	
AP2021-01	Élémentaire de Kavani	Construction Réfectoire	DSCEES 2020	171 815,00 €	1 437 715,00 €
			DSCEES 2021	800 850,00 €	
			DSCEES 2022-2023	465 050,00 €	
		Réhabilitation 14 salles classes	2019 FEI (FCTVA 38 621,00€)	241 379,00 €	661 379,00 €
2018	420 000,00 €				
AP2021-02	Élémentaire de Sohoa	Réfectoire	DSCEES 2021	167 192,00 €	841 336,00 €
			DSCEES 2022-2023	674 144,00 €	
		Renovation 07 salles de classe	DSCESS 2018	180 000,00 €	283 448,00 €
			2019 FEI (FCTVA 16552,00€)	103 448,00 €	
AP2021-03	Élémentaire de Chiconi 5	Réfectoire	DSCEES 2021	167 192,00 €	900 000,00 €
			DSCEES 2022-2023	700 000,00 €	
			Fds propre	32 808,00 €	
		Réhabilitation 10 salles de classe	DSCEES 2017	300 000,00 €	500 000,00 €
			2019 FEI (FCTVA 32000)	200 000,00 €	
AP2021-04	Élémentaire de Ourini	Réfectoire	DSCEES 2021	167 192,00 €	167 192,00 €
		RENOVATION ECOLE CHICONI 4			150 000,00 €
AP2021-05	Mixte Élémentaire maternelle de Ourini	Réfectoire	DSCEES 2020	171 815,00 €	1 300 000,00 €
			DSCEES 2022-2023	919 556,00 €	
			Fds propre	208 629,00 €	
AP2021-06	Élémentaire de Chiconi 1	Reprise groupe scolaire T12	DSCEES 2021	167 192,00 €	4 616 083,00 €
			DSCEES 2022-2023	4 416 083,00 €	
			Fds propre	32 808,00 €	
AP2021-07	Maternelle centre	Réfectoire	DSCEES 2021	167 192,00 €	900 000,00 €
			DSCEES 2022-2023	700 000,00 €	
			Fds propre	32 808,00 €	
		Réhabilitation 10 salles de classe	DSCEES 2017	300 000,00 €	500 000,00 €

			2019 FEI (FCTVA 32000)		
			2018	420 000,00 €	
AP2021-08	Maternelle de Kavani	Réfectoire commun avec École élémentaire Kavani	DSCEES 2020	171 815,00 €	1 465 900,00 €
			DSCEES 2021	800 850,00 €	
			DSCEES 2022-2023	465 050,00 €	
			Fds propre	28 185,00 €	
AP2021-09	SDGEP (Schema Directeur Gestion Eaux Pluvial)	Eau pluvial priorités 02 et 03	Département contrat territorial	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €
		Eau pluvial p01 Tranche Optionnelle cours d'eau action 07 10			
AP2021-10	Cimetière principal Chiconi	Augmentation capacité d'accueil de sépulture, création de carré de personnes d'autres confession, mise en valeur	DETR fonds propre	600 000,00 €	1 800 000,00 €
			DETR	1 200 000,00 €	
AP2021-11	Voirie quartier Pauvre	Voirie ADAN SAMI	Subvention département		1 591 360,01 €
		Voirie Fruit à pain			
		Mazava			
			Subvention département		
AP2021-12	Voirie Communales Existant				
AP2021-13	Voirie Bilambou	cheminements voirie et ouvrages pluviaux et viaires	Subvention département	2 817 524,89 €	2 817 524,89 €
AP2021-14	Travaux d'identification et de numérotage des immeubles et voiries	numérotation des voies chemins, cheminements et immeubles	DETR	200 000,00 €	432 800,00 €
			DETR	232 800,00 €	
AP2021-15	PARC DE SPORT DE SOHOA	Aménagement de la plage de Sohoa	Fonds propre/ 3CO/ Département/ Etat ???	1 300 000,00 €	1 800 000,00 €
			DETR	500 000,00 €	
		Terrain de football de Sohoa		1 264 763,90 €	
		Restructuration plateau polyvalent de Sohoa			
AP2021-16	Complexe Sportif OURINI	Réhabilitation plateau polyvalent de Ourini/	Fds propre	1 200 000,00 €	9 700 000,00 €
		Gymnase	DETR	8 500 000,00 €	

AP2021-17	Tranche 02 RHI Antapagna	résorption habitat insalubre EU, AEP, ELEC, VOIRIE, TELECOM, FARE, CHEMINEMENT, PLACE PUBLIQUES	Fds propre/ LBU RHI	4 200 000,00 € 3 600 000,00 €	7 800 000,00 €
AP2021-18		Ponton et rampe de mise à l'eau Unité de transformation produits de pêche Poissonnerie		900 000,00 € 18 000,00 € 300 000,00 €	1 500 000,00 €
AP2021-19	lotissement de Ourini				
AP2021-20	lotissement AL 460	construction lot maisons tiroirs décasage opé T2 P1/2 RHI Antapagna + cession lot collectifs	Fds propre LBU FRAFU	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
AP2021-21	Magaza	réhabilitation et reprise de friche urbaine pour équipement socio-économique	Fds friche plan de relance et fonds propre	700 000,00 €	700 000,00 €
AP2021-22	Salle de fetes Sohoa	équipement public socio culturel loisirs	Fds propre	25 000,00 €	25 000,00 €
AP2021-23	MJC de Sohoa	équipement public socio culturel loisirs	Fds propre/ Etat	600 000,00 €	600 000,00 €
AP2021-24	Salle de spectacle et des musiques actuel (Pole Culturelle)	MJC de Chiconi	Fds propre/ DAC.... DETR	1 200 000,00 € 500 000,00 €	1 700 000,00 €
AP2021-25	RHI RASSI	résorption habitat insalubre EU, AEP, ELEC, VOIRIE, TELECOM, FARE, CHEMINEMENT, PLACE PUBLIQUES	Fds propre/ LBU/ Département Fds propre/ LBU/ Département	3 500 000,00 € 2 100 000,00 €	5 600 000,00 €
AP2021-26	Extension de la mairie	travaux neufs	Fds propre DETR	700 000,00 €	
AP2021-27	éclairage public autonome et sécurité	photovoltaïque éclairage éclairage public Led		1 200 000,00 € 800 000,00 €	1 500 000,00 €
AP2021-28	Aménagement voirie Sohoa Kavani de la plage de Sohoa	travaux neufs	Fds propre et autres	922 104,90 €	
AP2021-29	Aménagement places publiques et parcs urbains		Fds propre et autres	1 959 660,00 €	

AP2021-30	Stade de Chiconi	travaux neufs	Fds propre DETR	700 000,00 €	
AP2021-31	Lotissement école maternelle Sohoa	STEP de Sohoa	LBU/ Fonds propre	780 000,00 €	100 000,00 €
		Construction de 24 logements collectifs	FRAFU		
Total				62 804 266,70 €	54 498 377,89 €

L'épargne de la collectivité

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	461 140	1 135 603	2 013 078	3 255 557	2 533 052	2 489 357	2 412 190	2 334 273
Remboursement capital de la dette	40 000	40 000	40 000	53 328	157 392	218 084	200 018	201 978
Epargne nette	421 140	1 095 603	1 973 078	3 202 229	2 375 660	2 271 273	2 212 172	2 132 294

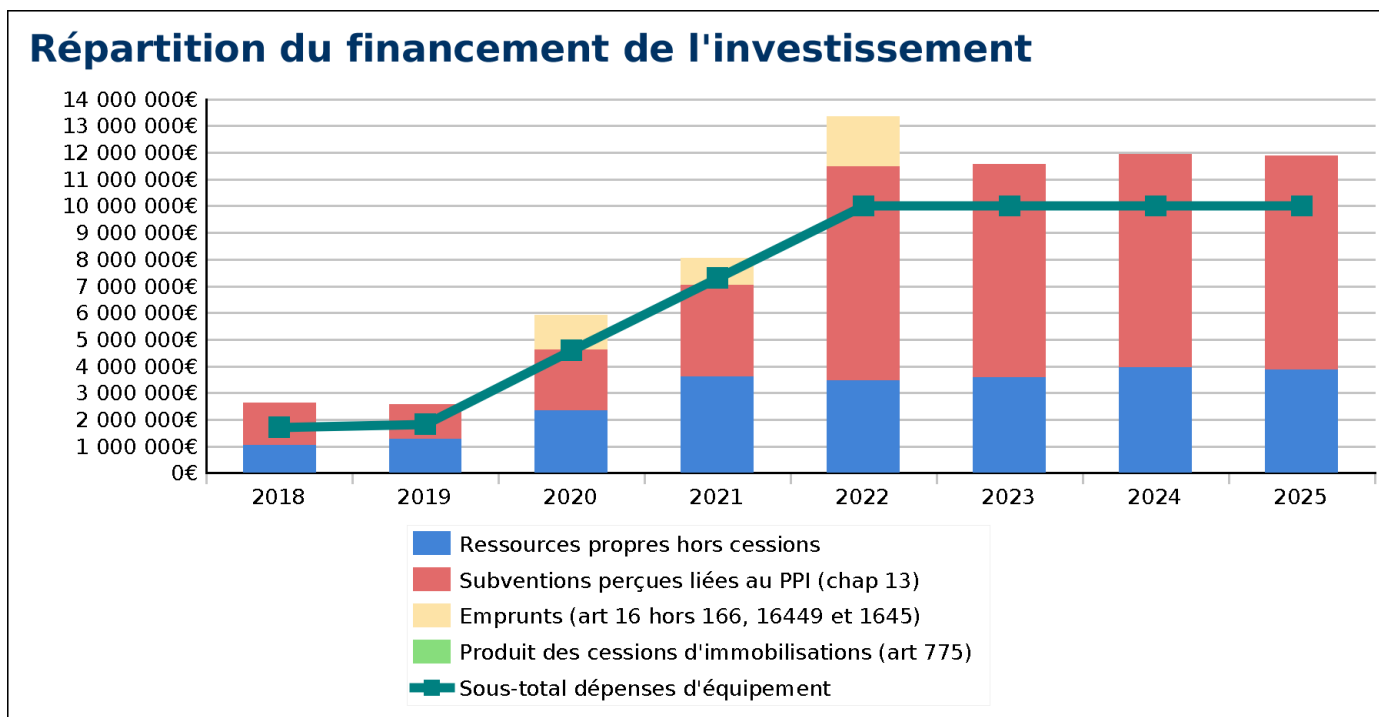
Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne nette (a)	421 140	1 095 603	1 973 078	3 202 229	2 375 660	2 271 273	2 212 172	2 132 294
FCTVA (b)	201 630	114 953	260 212	244 006	712 348	1 199 967	1 640 400	1 640 400
Autres recettes (c)	434 303	81 560	126 629	179 061	381 069	101 716	101 716	101 716
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 057 072	1 292 116	2 359 919	3 625 296	3 469 077	3 572 956	3 954 288	3 874 410
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	1 587 190	1 294 936	2 262 130	3 419 524	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	1 300 000	1 000 000	1 900 000	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	2 644 262	2 587 051	5 922 049	8 044 820	13 369 077	11 572 956	11 954 288	11 874 410

Résultat de l'exercice	923 190	748 965	1 337 428	729 732	3 369 078	1 572 956	1 954 289	1 874 412
------------------------	---------	---------	-----------	---------	-----------	-----------	-----------	-----------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.



Le montant de l'emprunt 2021 représente 41% des recettes d'investissement et 32.9% en 2020. Les subvention 2021 représente 49% des recettes d'investissement contre 57% en 2020.

La Commune a conduit un programme d'investissement conséquent sur l'année 2021, elle a réalisé 7,4 millions d'€.

10 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio 1	596	596	640	659	724	734	746	758
Ratio 2	56	70	146	171	177	182	185	188
Ratio 3	650	728	874	1 037	1 018	1 023	1 026	1 029
Ratio 4	200	211	532	849	1 161	1 161	1 161	1 161
Ratio 5	21	16	162	274	476	451	428	404
Ratio 6	249	239	269	268	268	268	268	268
Ratio 7	68,81 %	68,31 %	67,16 %	68,36 %	65,68 %	65,58 %	65,3 %	65,03 %
Ratio 9	92,48 %	82,52 %	73,79 %	64,15 %	72,93 %	74,24 %	74,98 %	75,96 %
Ratio 10	30,74 %	29,06 %	60,9 %	81,9 %	113,96 %	113,42 %	113,09 %	112,76 %
Ratio 11	2,24 %	2,23 %	18,6 %	26,27 %	46,75 %	44,06 %	41,67 %	39,27 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement